



Sauver une vie ...

Pourquoi des défibrillateurs ?

Chaque année en France, 50.000 personnes décèdent d'une fibrillation cardiaque encore appelée mort subite de l'adulte. Un arrêt cardiaque (ACR) est dû à un dysfonctionnement de l'activité électrique du cœur, le plus fréquemment associé à un rythme cardiaque anormal appelé fibrillation ventriculaire.

La victime s'effondre et perd très rapidement connaissance, la plupart du temps sans alerte préalable. Lorsqu'une personne présente ce type de malaise, l'entourage dispose de 4 minutes pour intervenir ; au-delà les chances de survie sont quasi inexistantes et la fibrillation conduit inéluctablement au décès.

Le seul moyen pour remédier à cela est alors la défibrillation, qui est un choc électrique administré pour re-synchroniser l'activité du cœur.

Aux Etats Unis 24% des citoyens Américains atteints de fibrillation sont sauvés à leur domicile, en France seulement 2% !

A ce jour, seul le défibrillateur entièrement automatique, permet d'envisager des chances de survie dans ce laps de temps de 4 minutes.

Désormais **entièrement automatique et simple d'utilisation**, le défibrillateur est à la portée de tous.

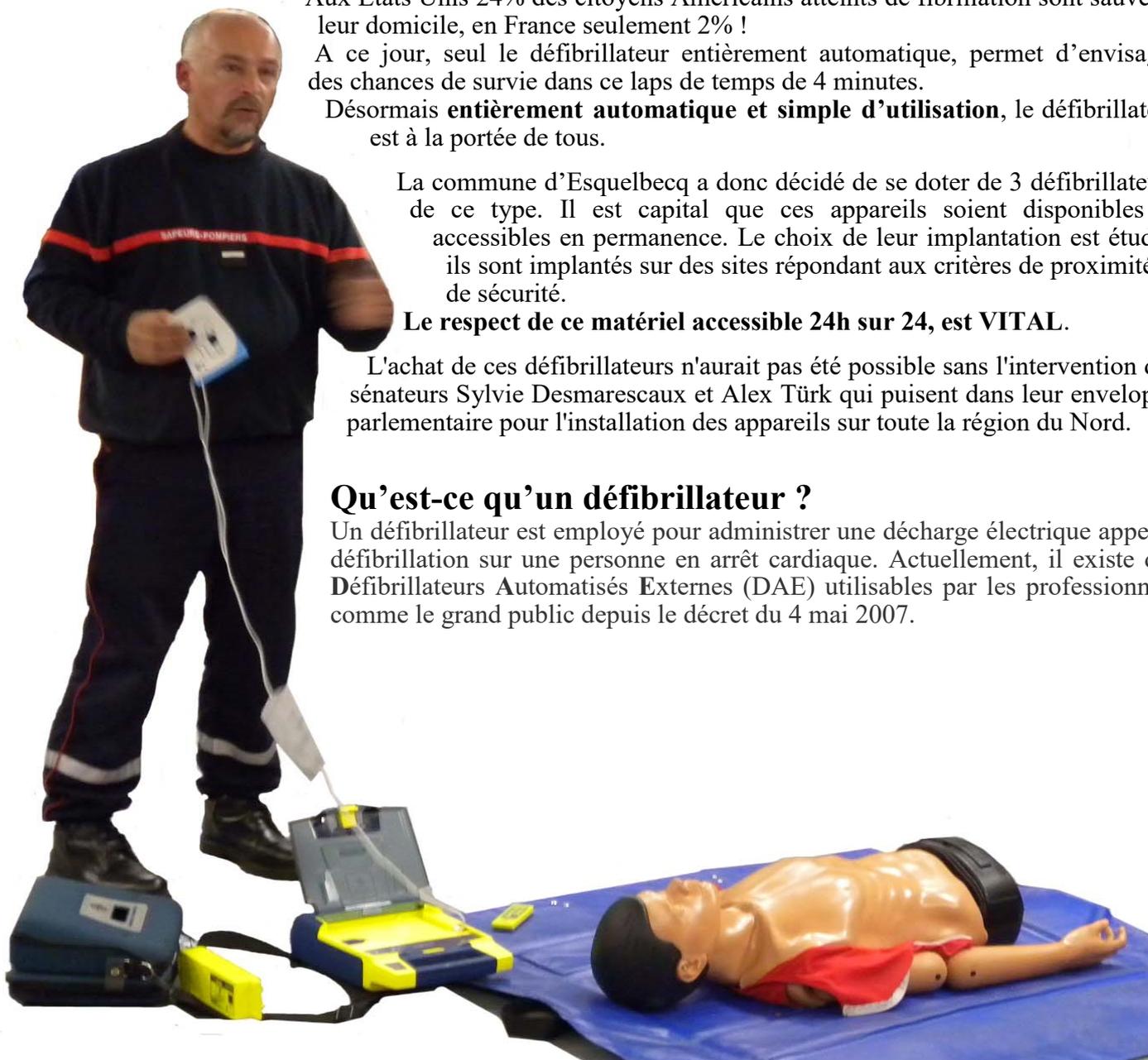
La commune d'Esquelbecq a donc décidé de se doter de 3 défibrillateurs de ce type. Il est capital que ces appareils soient disponibles et accessibles en permanence. Le choix de leur implantation est étudié, ils sont implantés sur des sites répondant aux critères de proximité et de sécurité.

Le respect de ce matériel accessible 24h sur 24, est VITAL.

L'achat de ces défibrillateurs n'aurait pas été possible sans l'intervention des sénateurs Sylvie Desmarescaux et Alex Türk qui puisent dans leur enveloppe parlementaire pour l'installation des appareils sur toute la région du Nord.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

Un défibrillateur est employé pour administrer une décharge électrique appelée défibrillation sur une personne en arrêt cardiaque. Actuellement, il existe des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) utilisables par les professionnels comme le grand public depuis le décret du 4 mai 2007.



Comment fonctionne le défibrillateur ?

DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE (DA ou DEA)

Le DA ou DEA est souvent recommandé pour les utilisations GRAND PUBLIC car il implique moins de manipulations techniques.

Dès son ouverture, il donne des instructions vocales pour aider l'utilisateur.

Le Défibrillateur est composé de deux électrodes à placer sur le thorax du patient et d'un ordinateur qui analyse le rythme cardiaque du patient via les électrodes.

L'ordinateur détermine si un choc est recommandé

pour sauver la victime. L'utilisateur doit alors s'écartier et s'assurer que personne ne touche le patient pendant la délivrance automatique du choc.

Le défibrillateur est totalement sécurisé : l'utilisateur ne peut pas administrer un choc sans que le défibrillateur ne l'autorise.

Où trouve t-on les défibrillateurs ?

Une signalétique officielle avertit les usagers de leur présence dans un lieu public.

Le premier est situé sur le terrain municipal des sports.

Le second dans le sas d'entrée à la résidence du Val d'Yser,
Le troisième rue de Bergues sur la façade de la pharmacie Valois,
ne sera implanté qu'après les travaux de rénovation de celle-ci.



*Au terrain des sports,
Clos des Tilleuls*



*A la résidence
du Val d'Yser,
dans le sas de l'entrée
rue de l'arbre lyre*

La Commune a décidé de mettre en place une formation aux premiers secours

Objectif : Être capable d'identifier un « arrêt cardio respiratoire », de mettre en œuvre une procédure de réanimation d'urgence et une défibrillation « précoce » à l'aide d'un défibrillateur automatique externe.

Comment se passera la formation ?

Durée : environ 1h

Lieu : La maison du Westhoek

Nombre de places : 5 à 15 par séance

Les participants apprendront à alerter, se protéger, vérifier qu'une personne est en arrêt cardiaque et à pratiquer les gestes de réanimation ainsi que l'utilisation du défibrillateur.

Renseignements et inscriptions à La Maison du Westhoek . Tel. : 03.28.62.88.57

Dates des prochaines formations qui se dérouleront à 18 h :

Mercredi 10 février

Vendredi 12 février

Mercredi 24 février

Vendredi 26 février